

IBM Emptoris Managed Cloud Delivery

Les modalités des présentes conditions d'utilisation d'IBM s'ajoutent à celles du Contrat Passport Advantage international IBM, du Contrat Passport Advantage Express international IBM ou du Contrat international régissant les offres désignées relatives aux logiciels-services IBM (aussi appelés logiciels sous forme de services), selon le cas (le «contrat»). Veuillez lire attentivement les présentes conditions d'utilisation du logiciel-service IBM avant d'utiliser ledit logiciel IBM et tout logiciel de soutien qui s'y rattache. Avant d'utiliser le logiciel-service IBM et les logiciels de soutien, le client doit d'abord accepter les présentes conditions d'utilisation. Le client accepte les présentes conditions d'utilisation en accédant au logiciel-service IBM ou aux logiciels de soutien, en commandant ou en utilisant ces logiciels ou en cliquant sur un bouton «Accepter».

SI VOUS ACCEPTEZ CES MODALITÉS AU NOM DU CLIENT, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS DÉTENEZ LES PLEINS POUVOIRS POUR LIER CE CLIENT À CES CONDITIONS D'UTILISATION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU SI VOUS NE DISEZ PAS DES PLEINS POUVOIRS REQUIS POUR LIER LE CLIENT À CES CONDITIONS, VEUILLEZ NE PAS UTILISER D'AUCUNE FAÇON LES FONCTIONS OFFERTES PAR LE LOGICIEL-SERVICE IBM OU LES LOGICIELS DE SOUTIEN.

Partie 1 – Modalités générales

1. Objectif

Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent au logiciel-service IBM suivant :

- IBM Emptoris Sourcing Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Sourcing Managed Cloud Delivery Burst Mode
- IBM Emptoris Spend Analysis Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Supplier Lifecycle Management Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Program Management Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Contract Management Buy Side Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Contract Management Sell Side Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Managed Cloud Delivery Virtual Private Network Connection
- IBM Emptoris Strategic Supply Management Managed Cloud Delivery Encrypted Database
- IBM Emptoris Edge Delivery Web Application Accelerator Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Services Procurement Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Rivermine Telecom Expense Management Managed Cloud Delivery
- IBM Emptoris Rivermine Telecom Expense Management Managed Cloud Delivery Extended Data Retention-1 Year
- IBM Emptoris Rivermine Telecom Expense Management Managed Cloud Delivery Encrypted Database

Aux fins des présentes conditions d'utilisation seulement, le terme logiciel-service IBM renvoie à l'offre de logiciels-services IBM qui est définie dans le présent article 1.

Le client est autorisé à utiliser les logiciels-services IBM uniquement pendant une période d'abonnement valide.

1.1 Programmes IBM associés

Les logiciels-services IBM Emptoris Emptoris Managed Cloud Delivery n'incluent pas l'abonnement aux logiciels et assistance pour le programme IBM associé. Le client déclare qu'il a acquis : (1) les autorisations d'utilisation; et (2) l'abonnement aux logiciels et assistance qui s'appliquent pour le programme IBM. Afin de bénéficier de l'abonnement aux logiciels et assistance pour les programmes IBM pendant la période d'abonnement au logiciel-service IBM, le client devra maintenir à jour son abonnement aux logiciels et assistance pour ces programmes.

2. Définitions

Les termes qui ne sont pas définis dans les présentes conditions d'utilisation ont la signification qui leur est attribuée dans le contrat. Aux fins des présentes, le terme «programme» inclut le même terme utilisé dans le contrat applicable, et le terme «document transactionnel» inclut le terme «proposition de prix du logiciel-service IBM».

Logiciel de soutien – Tout programme et les articles connexes fournis au client par IBM ou un tiers dans le cadre de l'offre de logiciel-service IBM afin de faciliter l'accès audit logiciel-service et son utilisation.

Pratique de protection des renseignements personnels – Pratique de protection des renseignements personnels qui se trouve sur Internet à l'adresse <http://www.ibm.com/privacy/fr/ca>, et toute modification subséquente.

3. Modalités générales relatives aux redevances

3.1 Mesures

L'instance est une unité de mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM. Une instance correspond à un accès à une configuration spécifique du logiciel-service IBM. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir chaque instance du logiciel-service IBM mise en disponibilité aux fins d'accès et d'utilisation pendant la période de mesure indiquée dans l'autorisation d'utilisation ou le document transactionnel du client.

Une connexion est une unité de mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM. Une connexion correspond à un lien ou à une association entre le logiciel-service IBM et une base de données, une application, un serveur ou un autre type de dispositif. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir le nombre total de connexions qui sont établies au logiciel-service IBM pendant la période de mesure indiquée dans une autorisation d'utilisation ou un document transactionnel.

3.2 Redevances et facturation

3.2.1 Options de facturation

Le montant exigible pour le logiciel-service IBM est indiqué comme suit dans un document transactionnel :

Les frais d'abonnement au logiciel-service IBM sont facturables sur une base annuelle, trimestrielle ou mensuelle, pour la durée indiquée dans le document transactionnel. Le montant exigible par cycle de facturation est établi selon les frais d'abonnement et les frais d'utilisation excédentaire (s'il y a lieu).

3.2.2 Redevances mensuelles partielles

Les redevances mensuelles partielles correspondent à un tarif quotidien calculé au prorata qui sera facturé au client. Ces redevances sont calculées en se basant sur le nombre de jours qui restent dans le mois partiel à partir de la date à laquelle IBM informe le client qu'il a accès au logiciel-service IBM.

4. Création de comptes et accès

Lorsqu'un utilisateur du logiciel-service IBM s'inscrit pour obtenir un compte, IBM peut lui fournir un identificateur de compte et un mot de passe. Le client a la responsabilité de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM gère et maintient à jour l'information sur son compte. Le client peut en tout temps demander que les données personnelles fournies dans le cadre de l'inscription à un compte ou pour utiliser le logiciel-service IBM soient corrigées ou retirées de l'information sur le compte en question. Ces données seront alors corrigées ou retirées, mais leur retrait pourrait empêcher l'accès audit logiciel.

Il incombe au client de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM protège son identificateur de compte et son mot de passe et qu'il contrôle les personnes qui peuvent accéder à son compte ou utiliser un logiciel-service IBM en son nom.

5. Suspension du logiciel-service IBM et résiliation

5.1 Suspension

En cas de violation des conditions d'utilisation, du contrat, de la politique d'utilisation acceptable, d'une appropriation illicite de la propriété intellectuelle d'IBM ou de la violation de la législation applicable par un utilisateur du logiciel-service IBM, IBM se réserve le droit de suspendre ou de révoquer l'accès de cet utilisateur audit logiciel et/ou de supprimer le contenu de l'utilisateur en question en tout temps. IBM avisera le client de toute suspension ou révocation.

5.2 Résiliation

IBM peut révoquer l'accès du client au logiciel-service IBM, avec motif à l'appui, si le client ne respecte pas les modalités du contrat ou les présentes conditions d'utilisation et qu'un tel défaut de conformité n'est pas corrigé dans un délai raisonnable après réception d'un avis écrit d'IBM. À la résiliation, l'accès du client au logiciel-service IBM et ses autres droits y afférents seront annulés et prendront fin. Dans un tel cas, le client et ses utilisateurs du logiciel-service IBM doivent cesser d'utiliser ledit logiciel-service et détruire toutes les copies des logiciels de soutien y afférents qui sont en sa possession ou sous son contrôle.

6. Renouvellement d'une période d'abonnement

6.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

Pour les clients qui ont conclu un Contrat Passport Advantage international IBM ou un Contrat Passport Advantage Express international IBM, les modalités des deux premiers paragraphes de l'article 3.5.4 du contrat : Renouvellement annuel de l'abonnement aux logiciels et assistance et du soutien désigné, y compris toutes les dispositions nationales particulières, s'appliquent à la présente offre de logiciel-service IBM, sauf que pour les besoins des présentes conditions d'utilisation, les termes «abonnement aux logiciels et assistance» ou «soutien désigné» sont remplacés par les mots «période d'abonnement au logiciel-service IBM».

6.2 Renouvellement obligatoire par le client

Dans le cas des clients qui ont conclu un Contrat international régissant les offres désignées relatives aux logiciels-services IBM, nonobstant toute indication contraire dans ledit contrat, y compris dans les dispositions nationales particulières, l'offre de logiciel-service IBM ne se renouvellera pas à la fin de la période d'abonnement initiale. Pour continuer d'utiliser le logiciel-service IBM au-delà de la période d'abonnement initiale, le client doit obtenir un nouvel abonnement pour ledit logiciel, aux termes du Contrat Passport Advantage international IBM ou du Contrat Passport Advantage Express international IBM, selon le cas.

7. Entretien d'urgence et périodique

IBM peut faire l'entretien périodique durant des plages horaires qu'elle définit. Il se peut qu'il y ait d'autres temps d'arrêt planifiés ou non planifiés.

Le logiciel-service IBM ne sera pas disponible durant ces heures.

8. Mises à jour, modalités applicables et autorisation de mises à jour automatiques

Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des améliorations, modifications, variations, révisions, mises à jour, suppléments, composants complémentaires et remplacements propres au logiciel-service IBM (collectivement appelés les «mises à jour») qu'IBM peut fournir ou mettre en disponibilité générale pour l'offre de logiciel-service IBM, sous réserve des modalités supplémentaires fournies par IBM qui s'appliquent à de telles mises à jour. IBM et le client travailleront de concert pour déterminer le moment auquel seront installées certaines mises à jour importantes. IBM n'a aucune obligation de créer, de fournir ou d'installer des mises à jour, et rien dans les présentes conditions d'utilisation ne peut être interprété comme une obligation d'IBM à cet égard.

9. Mise à jour des conditions d'utilisation

IBM se réserve le droit de modifier prospectivement les présentes conditions d'utilisation pour prendre en compte toute mise à jour qu'IBM peut fournir ou rendre disponible pour le logiciel-service IBM au cours de la période d'abonnement, ainsi que pour répondre aux exigences des lois applicables, en fournissant au client un préavis d'au moins trente (30) jours concernant de telles conditions modifiées. Le renouvellement de l'abonnement sera régi par les conditions d'utilisation qui sont en vigueur au moment du renouvellement.

10. Assistance technique

L'assistance technique pour l'offre de logiciel-service IBM est fournie au cours de la période d'abonnement. Une telle assistance technique est incluse avec le logiciel-service IBM et n'est pas disponible en tant qu'offre distincte.

Des renseignements sur l'assistance technique sont fournis sur le site Web <http://www-01.ibm.com/software/commerce/emptoris/customer-support/>.

Ce site Web décrit aussi comment obtenir de l'assistance par courriel et par téléphone.

11. Confidentialité et sécurité des données

11.1 Obligations du client

En ce qui concerne l'ensemble des données personnelles fournies par le client ou par son entremise à IBM, le client assumera seul la responsabilité de contrôleur des données pour se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection des données ou aux lois similaires, notamment, la directive 95/46/CE de l'UE et les lois sur la mise en œuvre de cette directive, qui régissent le traitement des données personnelles et des catégories spéciales de données, tel que ces termes sont définis dans ladite directive et les lois sur la mise en œuvre de cette directive.

Le client convient d'obtenir l'ensemble des consentements, des autorisations et des approbations nécessaires sur le plan juridique et de faire toutes les divulgations requises avant (i) d'inclure des données personnelles dans le contenu; et (ii) d'utiliser les logiciels de soutien et le logiciel-service IBM.

Le client confirme et reconnaît qu'il assume seul la responsabilité de toutes les données personnelles qui peuvent faire partie du contenu, y compris tous les renseignements qu'un utilisateur du logiciel-service IBM partage avec des tiers au nom du client. Le client assume seul la responsabilité de déterminer les fins et les moyens de traitement de ses données personnelles par IBM aux termes des présentes conditions d'utilisation. Il doit en outre s'assurer qu'un tel traitement selon ses instructions n'entraînera pas la violation par IBM des lois de protection des données applicables.

Le logiciel-service IBM n'est pas destiné au stockage ou à la réception de renseignements personnels sensibles ou de renseignements médicaux protégés (selon la définition ci-dessous), quelle qu'en soit la forme, et le client assume la responsabilité des coûts et des autres montants raisonnables qu'IBM pourrait engager relativement à de tels renseignements qui sont fournis à IBM, ou à la perte ou à la divulgation de tels renseignements par IBM, y compris ceux qui découlent de toute réclamation d'un tiers. L'expression «renseignements personnels sensibles» désigne 1) les données personnelles dont la perte déclencherait la nécessité de procéder à une notification de violation des données, et comprend, notamment, les renseignements financiers, le numéro d'identification utilisé dans un pays [p. ex. le numéro d'assurance sociale (NAS) ou le numéro de sécurité sociale (NSS)], ou un autre numéro d'identification émis par le gouvernement, comme le numéro de permis de conduire ou le numéro de passeport, le numéro de compte bancaire, le numéro de carte de crédit ou de carte de débit; et 2) les données personnelles relatives à l'origine raciale ou ethnique, à l'orientation sexuelle, aux opinions politiques ou aux croyances ou activités religieuses, idéologiques ou philosophiques ou à l'appartenance syndicale. L'expression «renseignements médicaux protégés» désigne les renseignements médicaux d'une personne identifiable, selon la définition de la loi «Health Information Portability and Accountability Act» de 1996 («HIPAA»), telle qu'elle a été modifiée.

Le client convient que si IBM détermine raisonnablement que c'est utile pour fournir le logiciel-service IBM, elle peut transférer le contenu et des données personnelles au-delà d'une frontière nationale aux entités et pays indiqués dans un avis au client. Le client accepte que le logiciel-service IBM soit fourni par de telles entités dans ces pays, et assume seul la responsabilité de déterminer si le transfert de données personnelles au-delà d'une frontière nationale, aux termes des présentes conditions d'utilisation, est conforme aux lois de protection des données applicables. IBM coopérera raisonnablement avec le client, au profit du client ou d'un contrôleur des données du client, pour répondre à toutes exigences juridiques, y compris l'obtention d'approbations obligatoires.

Si IBM modifie sa façon de traiter ou de sécuriser les données personnelles dans le cadre de son logiciel-service et que cette modification a pour effet d'empêcher le client de se conformer aux lois de protection des données applicables, le client peut mettre fin à la période d'abonnement en cours, pour le logiciel-service IBM visé, en fournissant un avis écrit à IBM dans les trente (30) jours qui suivent sa réception de l'avis d'IBM concernant cette modification. IBM ne sera pas tenue de rembourser ou de créditer le client à la suite d'une telle résiliation.

11.2 Obligations d'IBM

IBM traitera les données personnelles du client uniquement d'une manière raisonnablement nécessaire pour fournir le logiciel-service IBM et seulement à cette fin.

IBM traitera les données personnelles du client seulement dans le cadre de la livraison du logiciel-service IBM, telle que décrite par IBM, et le client convient que la description fournie par IBM est conforme à ses instructions de traitement.

À la demande écrite du client, après la résiliation ou l'expiration des présentes conditions d'utilisation ou du contrat, IBM détruira tout contenu que le client définit comme étant des données personnelles ou le lui retournera.

Si le client ou le contrôleur de données du client est obligé de fournir à une personne ou à une autorité compétente de l'information sur des données personnelles ou un accès à de telles données, en vertu des lois de protection des données applicables, IBM coopérera de manière raisonnable avec le client pour fournir une telle information ou un tel accès.

11.3 Protection du contenu

Nonobstant toute disposition contraire dans le contrat :

- a. IBM ne dévoilera ou n'utilisera pas intentionnellement le contenu du client, sauf pour exploiter et exécuter le logiciel-service IBM tel que prévu dans le présent contrat, sous réserve du respect par IBM des lois applicables;
- b. IBM traitera le contenu du client seulement dans les systèmes utilisés pour héberger et exploiter le logiciel-service IBM et dans lesquels IBM a mis en œuvre les pratiques et procédures de sécurité énoncées ci-après.

11.4 Pratiques de sécurité

IBM met en place et maintient des pratiques et procédures pouvant être révisées périodiquement, afin de protéger les systèmes utilisés pour héberger et exploiter le logiciel-service IBM. Ces pratiques et procédures sont conçues pour réduire la vulnérabilité de ces systèmes aux pertes accidentelles, aux intrusions illégales, aux accès non autorisés, à la divulgation ou à l'altération de l'information ou aux comportements fautifs qui pourraient porter atteinte au contenu du logiciel-service IBM ou à l'utilisation qu'en fait le client, endommager ce contenu ou mener à une utilisation non appropriée dudit contenu. Le client peut, sur demande, obtenir une description des pratiques et procédures qui s'appliquent au logiciel-service IBM, y compris les mesures techniques et opérationnelles pertinentes. Le client a la responsabilité de déterminer si ces pratiques et procédures conviennent pour répondre à ses besoins. En utilisant le logiciel-service IBM, le client reconnaît que les pratiques et procédures d'IBM lui sont acceptables et qu'elles répondent à ses besoins. Sauf disposition spécifique contraire dans les pratiques de sécurité pour le logiciel-service IBM, IBM ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de l'une ou l'autre des fonctions de sécurité.

12. Conformité aux lois applicables en matière d'exportation

Chacune des parties convient de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'importation et d'exportation, y compris celles des États-Unis relatives à l'embargo, et les réglementations relatives aux sanctions et aux interdictions sur les exportations par certains utilisateurs finals ou pour toute utilisation interdite (y compris les armes nucléaires, spatiales ou balistiques, chimiques et biologiques). Le client déclare que le contenu n'est pas soumis, en totalité ou en partie, au contrôle exercé en vertu des règlements américains sur le trafic d'armes international (ITAR). Le client reconnaît qu'IBM peut utiliser des ressources mondiales (résidents non permanents utilisés localement et personnel situé partout dans le monde) pour assurer à distance la livraison du logiciel-service IBM. Le client déclare qu'aucun contenu accessible à IBM pour le logiciel-service IBM n'exigera un permis d'exportation ou n'est frappé d'une restriction d'exportation vers toute ressource mondiale ou personnel IBM en vertu de lois applicables en matière de contrôle des exportations.

13. Indemnisation

Le client convient d'indemniser, de défendre et de mettre à couvert IBM relativement à toute réclamation d'un tiers découlant de ce qui suit ou qui s'y rattache : 1) la violation de la politique d'utilisation acceptable par le client ou tout utilisateur du logiciel-service IBM; ou 2) le contenu créé dans le logiciel-service IBM ou fourni, téléchargé ou transféré dans ledit logiciel par le client ou tout utilisateur de ce logiciel.

14. Violation de droits d'auteur

IBM a comme politique de respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Pour signaler la violation d'objets protégés par un droit d'auteur, veuillez visiter la page sur les avis relatifs à la Digital Millennium Copyright Act à l'adresse <http://www.ibm.com/legal/us/en/dmca.html>.

15. Garanties et exclusions

15.1 Exclusion de garantie

SOUS RÉSERVE DE TOUTES LES GARANTIES RÉGLEMENTAIRES QUI NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES, IBM N'OFFRE AUCUNE GARANTIE NI CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVE AU LOGICIEL-SERVICE IBM, Y COMPRIS, NOTAMMENT, TOUTES LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE, À LA QUALITÉ SATISFAISANTE, À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, À UN TITRE ET TOUTE GARANTIE OU CONDITION RELATIVE À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

IBM ne garantit pas que le logiciel-service IBM fonctionnera de façon ininterrompue, sécurisée ou sans erreur, ni qu'elle corrigera tous les défauts ou qu'elle pourra empêcher un tiers de perturber le fonctionnement dudit logiciel.

Le client assume la responsabilité des résultats obtenus par l'utilisation du logiciel-service IBM.

16. Modalités particulières aux offres de logiciels-services IBM

16.1 Profil d'utilisateur du logiciel-service IBM

Dans le cadre de son utilisation du logiciel-service IBM, le client reconnaît et convient : (i) que d'autres utilisateurs dudit logiciel peuvent voir le nom, le titre, le nom de l'entreprise et les photos qu'un utilisateur dudit logiciel inscrit dans un profil («profil»); et (ii) que le client peut en tout temps demander de corriger ou de retirer le profil d'un utilisateur dudit logiciel, sauf que le retrait pourrait empêcher d'accéder au logiciel-service IBM.

16.2 Services et sites Web d'un tiers

Si le client ou un utilisateur du logiciel-service IBM transmet du contenu à un site Web ou à un autre service d'un tiers qui est lié audit logiciel ou accessible par ce logiciel, le client et l'utilisateur dudit logiciel autorisent IBM à effectuer cette transmission et conviennent que cette interaction se fait uniquement entre le client et le site Web ou le service du tiers en question. IBM n'offre aucune garantie, ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité à l'égard de tels sites ou services d'un tiers.

16.3 Restriction pour les logiciels-services Emptoris Sourcing Managed Cloud Delivery et Emptoris Sourcing Managed Cloud Delivery Burst Mode

Si un client utilise le Journal officiel de l'Union européenne lorsque le système de sourcing transmet des données au site TED («Tenders Electronic Daily», version en ligne du supplément au Journal officiel de l'Union européenne), le client a la responsabilité de s'inscrire au Journal officiel de l'Union européenne et de passer le test GAMMA. La transmission des données se fait uniquement entre le client et ce site d'un tiers. IBM n'offre aucune garantie, ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité à l'égard de tels sites ou services d'un tiers.

17. Modalités générales

Dans le cas où une des clauses des présentes conditions d'utilisation est déclarée invalide ou inexécutable, toutes les autres clauses desdites conditions demeurent pleinement en vigueur. Le fait qu'une partie omette d'exiger l'exécution rigoureuse ou d'exercer un droit au moment opportun ne l'empêche pas de le faire par la suite à l'égard du défaut en question ou d'un défaut ultérieur. Les modalités des présentes conditions d'utilisation de nature à s'appliquer au-delà de la résiliation de celles-ci ou de la période d'abonnement applicable demeurent en vigueur jusqu'à leur exécution intégrale et lient les successeurs et ayants droit respectifs des parties.

18. Entente intégrale

L'entente intégrale intervenue entre les parties est constituée des présentes conditions d'utilisation et du contrat, et remplace toute communication antérieure, verbale ou écrite, entre le client et IBM. Advenant une incompatibilité entre les présentes conditions d'utilisation et les modalités du contrat, les présentes conditions d'utilisation prévaudront.

Toute modalité supplémentaire ou différente dans une communication écrite du client (comme un bon de commande, un accusé de réception ou un courriel) est nulle. Les présentes conditions d'utilisation peuvent seulement être modifiées tel qu'il est prévu aux présentes.

Conditions d'utilisation du logiciel-service IBM

Partie 2 – Dispositions nationales particulières

Les modalités suivantes remplacent ou modifient les modalités énoncées à la Partie 1. Toutes les modalités de la Partie 1 qui ne sont pas modifiées ci-dessous demeurent inchangées et en vigueur. La présente Partie 2 comporte des modifications aux conditions d'utilisation et est structurée comme suit :

- Modifications visant les pays des Amériques;
- Modifications visant les pays d'Asie-Pacifique; et
- Modifications visant les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS DES AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

16. IBM SaaS Offering Unique Terms

The following is added as Section 16.4 Derived Benefit Locations

16.4 Derived Benefit Locations

This offering provides services for Customer's licensed software. In certain jurisdictions in the United States, the IBM SaaS may be subject to a duty, tax, levy or fee (collectively, a "Tax"), based on the sales tax jurisdiction in which the benefit of the Managed Services is derived. Accordingly, the following applies to customers purchasing this offering in the United States:

By accepting the terms of use for this offering, Customer is identifying the sole location where benefit is derived from the Managed Services (the "Derived Benefit Location") as the "ship to" address listed on the IBM order quotation that will be provided by IBM in conjunction with a purchase of the IBM SaaS. If the "ship to" address listed on the IBM order quotation is not the correct Derived Benefit Location or there are multiple Derived Benefit Locations, Customer must provide the IBM sales representative with the correct Derived Benefit Location information in writing prior to purchasing the Managed Services and accepting the terms of use for this offering.

If the Derived Benefit Location changes at any time during the term of the IBM SaaS agreement, Customer must promptly notify IBM of the change in writing and is liable for any amounts that may be due to the relevant tax authorities as a result of any such change, including, but not limited to, any and all Taxes, fines, penalties or back payments.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS D'ASIE-PACIFIQUE

AUSTRALIE

15.2. Disclaimer

The following is added to the end of Section 15:

Although IBM specifies that there are no warranties, Customer may have certain rights under the Competition and Consumer Act 2010 or other legislation and are only limited to the extent permitted by the applicable legislation.

NOUVELLE-ZÉLANDE

15.2. Disclaimer

The following is added to the end of Section 15:

Although IBM specifies that there are no warranties, Customer may have certain rights under the Consumer Guarantees Act 1993 or other legislation which cannot be excluded or limited. The Consumer Guarantees Act 1993 will not apply in respect of any goods which IBM provides, if Customer requires the goods for the purposes of a business as defined in that Act.

**MODIFICATIONS VISANT LES PAYS D'EUROPE, DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE (EMEA)
ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

The following is added to Section 15: Warranty and Exclusions:

In the European Union ("EU"), consumers have legal rights under applicable national legislation governing the sale of consumer goods. Such rights are not affected by the provisions set out in this Section 15: Warranty and Exclusions.

AUTRICHE

15. Warranty and Exclusions

If you paid a charge for the IBM SaaS then the Section 15 Warranty and Exclusions is replaced in its entirety by the following:

15. Warranties and Exclusions

IBM provides the IBM SaaS in conformity with its descriptions as contained in the IBM SaaS announcement and maintains it in this condition for the term of the IBM SaaS. IBM, its Affiliates and suppliers disclaim all further warranties ("*Ausschluß der Gewährleistung*").

Warranties, if any, for Enabling Software supplied as part of this IBM SaaS may be found in their license agreements.

ALLEMAGNE

15. Warranty and Exclusions

If you paid a charge for the IBM SaaS then the Section 15 Warranty and Exclusions is replaced in its entirety by the following:

15. Warranties and Exclusions

IBM provides the IBM SaaS in conformity with its descriptions as contained in the IBM SaaS announcement and maintains it in this condition for the term of the IBM SaaS. IBM, its Affiliates and suppliers disclaim all further warranties ("*Ausschluß der Gewährleistung*").

Warranties, if any, for Enabling Software supplied as part of this IBM SaaS may be found in their license agreements.

IRLANDE

15. Warranty and Exclusions

The following paragraph is added:

Except as expressly provided in these terms and conditions, or Section 12 of the Sale of Goods Act 1893 as amended by the Sale of Goods and Supply of Services Act, 1980 (the "1980 Act"), all conditions or warranties (express or implied, statutory or otherwise) are hereby excluded including, without limitation, any warranties implied by the Sale of Goods Act 1893 as amended by the 1980 Act (including, for the avoidance of doubt, Section 39 of the 1980 Act).

IRLANDE ET ROYAUME-UNI

18. Entire Agreement

The following sentence is added at the beginning of this Section 18:

Nothing in the following paragraphs shall have the effect of excluding or limiting liability for fraud.